

N° 37/11.17

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'126'500.00, SUBVENTIONS NON DÉDUITES, POUR LE REMPLACEMENT DE L'ORGUE DU TEMPLE ET TRAVAUX DE RÉNOVATIONS INTÉRIEURS.



Sports, bâtiments et environnement

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 8 novembre 2017

Première séance de Commission : mercredi 15 novembre 2017 à 18 h 30, à l'entrée du Temple, suivie en salle des Commissions, 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville

Détermination de la Commission des finances : Oui

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE	3
	1.1 Historique	3
2	ORGUE.....	4
	2.1 Crédit d'étude et procédure de marchés publics	4
	2.2 Nouvel orgue	4
3	TRAVAUX DE RENOVATION.....	5
	3.1 Travaux de rénovation intérieurs	5
4	UTILISATION DU TEMPLE.....	6
5	CALENDRIER	7
6	COÛT DU NOUVEL ORGUE ET TRAVAUX.....	8
7	ASPECTS FINANCIERS	8
8	CONCLUSION	10

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis porte sur le remplacement de l'orgue du Temple, des travaux de rénovations intérieurs et divers travaux d'entretien général.

Ce préavis fait suite au préavis d'étude municipal N° 13/5.16 « Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple » accepté par le Conseil communal dans sa séance du 22 juin 2016 dont la conclusion du rapport était la suivante :

« La Commission a relevé la nécessité d'accepter cette étude à l'unanimité et trouverait réjouissant, en 2019, de commémorer les 250 ans du Temple de Morges avec un orgue magnifique, en sachant qu'il faut compter une année pour le construire. Cette étude donnera à la Commune des devis précis et circonstanciés pour un nouvel orgue ou pour le relevage de l'orgue actuel. »

Le coût d'un nouvel orgue mécanique était alors estimé entre CHF 800'000.00 et CHF 1'200'000.00 (selon l'état et remplacement hypothétique du buffet).

L'étude du remplacement de l'orgue, en collaboration avec des architectes spécialistes, historiens et spécialistes des orgues (groupe de travail) et l'appel d'offre de marché public en procédure sélective à deux tours auprès de facteurs d'orgue, ont été effectués entre le 21 avril 2016 et le 4 juillet 2017.

Le groupe de travail s'est rencontré à plusieurs reprises soit en séances plénières mais aussi en séances techniques pour toute la préparation spécifique des dossiers de concours et de pré-étude du retour des dossiers.

Suite à cette procédure, sur proposition du jury, la Municipalité pourra adjuger la construction de l'orgue, dès l'obtention du crédit de construction, objet de ce préavis.

Des travaux de mise en conformité et de rénovations indispensables du bâtiment ont fait l'objet d'une étude distincte. Le résultat de cette étude a abouti à la demande de crédit de construction complémentaire incluse à ce préavis municipal.

1.1 Historique

Pour rappel, la construction du Temple de Morges a eu lieu de 1768 à 1776 et a été dirigée par plusieurs architectes dont Rodolphe de Crousaz.

Les nombreuses mentions historiques permettent d'établir six principales étapes de restauration.

- Phase 1 : la première phase de restauration, de 1782 à 1786, a vu la réfection de la façade principale, notamment les moulures des colonnes et des pilastres.
- Phase 2 : la deuxième phase de restauration a eu lieu de 1829 à 1831, où d'importants travaux extérieurs et intérieurs ont été entrepris : réfection des cadrans, des crépis, peinture des pierres de taille après enlèvement de la détrempe qui les recouvrait, ravalement de colonnes et d'assises, remplacement des obélisques.
- Phase 3 : la troisième phase de restauration de 1884 à 1887 a été dédiée à la réfection de l'extérieur du Temple, notamment le décor peint de la toiture en brun, jaune et orange. Le corps de l'église a été entièrement repeint après ravalement de la molasse, et de nombreuses sculptures ont été restaurées selon les modèles anciens.
- Phase 4 : la quatrième phase de restauration, dite du XXe siècle, a eu lieu de 1957 à 1986. L'architecte, Henri de Goumoëns, a dirigé les travaux de restauration de l'intérieur (1958) et de l'extérieur du Temple. Le désir de laisser la pierre et le bois apparents est mentionné à plusieurs reprises.

- Phase 5 : la cinquième phase de restauration de 1989 a vu la restauration totale de l'intérieur. Les travaux de l'édifice, dirigés par les architectes Pierre Grand et Jean-Paul Crausaz, ont amené au remplacement des bancs par des chaises, à l'installation du chauffage par le sol et à la réalisation du décor faux marbre sur les balustrades et colonnes de la galerie.
- Phase 6 : la sixième et dernière phase, élaborée par M. Jean-Paul Crausaz, a duré de 2004 à 2010 et consistait en des travaux extérieurs de façades qui se sont déroulés en trois étapes, soit :
 - Etape I : clocher supérieur et partie centrale ouest
 - Etape II : parties latérales inférieures du clocher
 - Etape III : solde de l'enveloppe, toiture, nef et chœur.

Le premier orgue et son buffet, réalisés en 1777-1778 par Samson Scherrer, ont été vendus par Morges à Sâles à la fin du XIXe siècle. La suite de l'histoire de ce buffet d'orgue de Samson Scherrer est authentique : il a été trouvé dans une décharge à Sâles par M. Jean-Jacques Gramm.

Cela fut le début d'une vaste collection qui l'amena à fonder en 1983 le Musée Suisse de l'Orgue, aujourd'hui à Roche.

L'orgue a été changé, ou transformé, à plusieurs reprises depuis la construction du Temple. L'orgue actuel a été construit par la Maison Kuhn à Maennedorf en 1951 dans le buffet historique également construit par cette manufacture en 1896. Le buffet existant a donc aujourd'hui 121 ans.

2 ORGUE

2.1 *Crédit d'étude et procédure de marchés publics*

Dès l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil communal, l'élaboration du cahier des charges, puis l'appel d'offres en procédure sélective à deux tours pour l'orgue du Temple ont débuté.

La publication de l'appel d'offres a été faite le 25 novembre 2016. Pour le premier tour, cinq dossiers ont été retournés à la Ville de Morges dans le délai imparti, soit le 10 février 2017. Après l'étude de chacun des dossiers, le jury a décidé de ne garder que trois dossiers pour le second tour. Cette décision n'a suscité aucune opposition.

Les documents du second tour ont été transmis le 21 avril 2017, pour un retour le 23 juin 2017. Après délibération, et sur proposition du jury, la Municipalité prendra la décision d'adjuger le nouvel orgue dès l'attribution du crédit de construction par le Conseil communal.

2.2 *Nouvel orgue*

Dans un premier temps, l'orgue actuel sera démonté et repris par le facteur d'orgue adjudicataire.

Un orgue d'appoint provisoire sera installé par l'adjudicataire, le temps de la construction et de l'installation du nouvel orgue.

Le nouvel orgue proposé sera construit sur les bases suivantes :

- Un instrument de noble facture artisanale de 40 jeux, 3 claviers et pédalier, d'esthétique mixte baroque allemande s'inspirant de Gottfried Silbermann, et romantique française selon Aristide Cavallé-Coll, grand facteur d'orgue parisien du XIXe siècle.
- Sa traction sera mécanique et un combinateur électronique permettra l'aisance du musicien à l'œuvre.
- L'instrument sera installé à l'intérieur du buffet existant (de A. André, datant de 1896), sur la galerie du Temple.

Trois critères d'adjudication ont été définis pour la réalisation du nouvel orgue :

- Critère « prix » : détail du calcul des prix en francs suisses pour les différentes composantes de l'instrument proposé : jeux et sommiers, mécanique, traction, soufflerie, buffets neuf et historique, etc.; les frais de logement, de couvert et de déplacement sont inclus.
- Critère « qualité des solutions techniques » comprenant la composition de l'instrument par rapport à l'esthétique générale demandée (esthétique baroque allemande et romantique française) et l'insertion et distribution des jeux dans le buffet conservé, mode de réhabilitation de la soufflerie et du buffet historique, principes d'exécution, pertinence des choix techniques et matériels.
- Critère « proposition en matière de maintenance », soit proposition de programme de maintenance nécessaire au maintien de l'instrument dans un parfait état de fonctionnement au-delà des délais de garantie.

L'instrument proposé par le jury s'adapte à l'historicité du Temple et permettra un riche et large répertoire. Le choix d'une telle esthétique, baroque allemande et romantique française, est une "première" en Suisse, donc un réel enrichissement du patrimoine.

Sur le conseil de l'ensemble des facteurs d'orgues ayant soumissionné, la soufflerie actuelle ne sera pas réhabilitée. Toutefois, celle-ci sera gardée en état comme objet historique; quant à la nouvelle soufflerie, elle sera installée dans le même local.

3 TRAVAUX DE RENOVATION

3.1 Travaux de rénovation intérieurs

En parallèle à l'appel d'offres du nouvel orgue, une étude des coûts pour des travaux de rénovation intérieurs a été réalisée. Cette étude, et les coûts proposés dans le budget ci-dessous, ont été élaborés sur la base d'un état des lieux et d'une analyse respectueuse des matériaux de l'édifice, en partenariat avec des spécialistes et entreprises.

Plusieurs travaux de rénovation du Temple sont aujourd'hui nécessaires. L'opportunité du remplacement de l'orgue et sa fermeture temporaire permettront ainsi de procéder à divers travaux d'assainissement et d'amélioration que la Municipalité juge indispensables.

A cette occasion, des travaux complémentaires dans le Temple ont donc été proposés par l'architecte mandaté par la Municipalité.

La Municipalité a procédé à un arbitrage entre travaux indispensables, utiles et souhaitables. Elle a donc renoncé à procéder à d'autres améliorations, telles que l'isolation des fenêtres, la rénovation du parquet et la transformation du chauffage.

Les travaux, que la Municipalité renonce à entreprendre, représentent un montant d'environ CHF 600'000.00.

Le Service cantonal immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), section Monuments et sites, a d'ores et déjà donné son accord de principe pour les travaux de rénovation à exécuter dans le Temple; les détails de construction sont encore à décider.

Les travaux projetés sont les suivants :

- Désamiantage sur une surface de 390 m² sur le plafond du Temple :
 - l'amiante a été appliqué vers 1941 pour corriger l'acoustique du temple, qui présentait trop de réverbération (problème pour la parole) ;
 - l'isolation acoustique avait déjà fait l'objet d'une interrogation, lors des travaux de restauration de 1989 et cette opération n'avait pas été réalisée, en raison des risques. Les exigences étaient moins sévères qu'aujourd'hui, ces travaux sont désormais obligatoire ;

- cette isolation est bien visible sur les voûtes du plafond de la nef, sur la partie supérieure des murs de façade de la galerie Est, très partiellement galerie Ouest, ainsi que de part et d'autre du buffet d'orgue ;
- un rapport a été établi par le bureau d'expertises Batiscan, du 14 octobre 2016.
- Acoustique :
Pose d'environ 175 m² de panneaux absorbants phoniques sur le plafond en voûte de la nef pour remplacer la surface absorbante existante, constituée par le flocage d'amiante, il est prévu la pose de panneaux de type « Bawacoustique » constitués d'une couche de laine minérale recouverte d'un enduit dans le même aspect que le reste des plafonds et voûtes (épaisseur totale 3 cm).
La surface prévue a été déterminée sur la base de l'étude de l'acousticien et tient compte de l'utilisation de matériaux très performants en matière d'absorption phonique.
- Peinture et rafraîchissement des surfaces :
La dépose du flocage d'amiante va nécessiter de repeindre les surfaces dégagées et par la même l'ensemble des murs et plafonds dont certaines surfaces libres de flocage présentent des décollements et des fissurations. La dégradation par l'humidité de certaines colonnes sous galerie amène également à repeindre toutes les colonnes et leurs chapiteaux.
- Travaux sur les piliers sous galerie (humidité) :
Un certain nombre de piliers (5 pièces) sous la galerie de l'orgue, présentent des dégradations dues à des remontées d'humidité. L'ossature de ces piliers est en pierre. Lors des travaux de 1989 (phase 5), ils ont été enduits pour retrouver la section d'origine (ils avaient été amincis par bouchardage lors des travaux de 1958). Le mesurage du taux d'humidité dans les socles et les piliers montre bien la présence très localisée de remontées d'humidité. Vu la situation, il est prévu d'intercaler une feuille d'aluminium ou d'inox d'environ 3 mm d'épaisseur entre les socles et les colonnes. Cette opération nécessite un étayage provisoire, le sciage de la colonne dans le sens horizontal, et de glisser une feuille de métal dans l'espace ainsi créé.
- Travaux de mise en conformité de l'ensemble de l'électricité :
Selon le rapport d'Electro Suisse du 7 octobre 2016, la mise aux normes de l'installation électriques prévoit :
 - le démontage des installations existantes qui ne sont plus aux normes ;
 - la pose de nouvelles conduites, par exemple du tube TIT, etc. ;
 - le tirage des nouveaux câbles électriques ;
 - les nouveaux appareillages interrupteurs, prises ;
 - le contrôle des schémas électriques, plan de l'installation ;
 - l'étiquetage de l'installation ;
 - le contrôle de réception et final de l'installation ;
 - le remplacement des LED.
- Isolation thermique du local soufflerie :
Le nouvel orgue nécessite, à la demande des facteurs d'orgue, que le local de la soufflerie (situé dans la tour clocher) soit isolé thermiquement. Le projet prévoit la mise en place d'une couche de laine minérale sur les murs et le plafond du local.
- Divers : protection, nettoyage, etc.

4 UTILISATION DU TEMPLE

Les travaux de rénovation du Temple, le démontage de l'orgue actuel et la reconstruction du nouvel orgue perturberont l'utilisation usuelle du Temple.

Quant aux locations pour des manifestations, elles ont été suspendues de février 2018 à décembre 2019 dans l'attente de connaître l'adjudicataire du nouvel orgue et de disposer d'un planning plus précis des travaux (désamiantage, échafaudages, etc.).

Ce planning précis de fermeture du Temple permettant les travaux sur les deux années d'intervention sera établi avec les architectes et spécialistes dès l'approbation du préavis.

La programmation des travaux sera transmise au Conseil paroissial qui se prononcera sur les solutions de lieux d'échanges pendant les périodes de fermeture totale de l'édifice. Des sites adéquats aux cultes et autres manifestations seront alors déterminés.

5 CALENDRIER

Sous réserve d'acceptation du présent crédit par le Conseil communal et de l'adjudicataire, le planning intentionnel est établi comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| ➤ Démontage de l'orgue actuel | printemps 2018 |
| ➤ Travaux de désamiantage | été 2018 |
| ➤ Travaux de rénovation | automne hiver 2018 |
| ➤ Travaux et mise en place du nouvel orgue | été, automne 2019 |
| ➤ Inauguration du nouvel orgue | décembre 2019 |

6 COÛT DU NOUVEL ORGUE ET TRAVAUX

Estimation des coûts - Remplacement de l'Orgue du Temple et travaux de rénovation			
		TTC	HT
Récapitulatif des coûts TTC		2'126'500.00	1'968'997.68
CFC 1	Travaux préparatoires	278'000.00	257'406.85
CFC 2	Bâtiment	656'000.00	607'426.00
CFC 3	Equipements d'exploitation	1'078'000.00	998'147.60
CFC 5	Frais secondaires	114'500.00	106'017.23
Devis détaillé TTC		2'126'500.00	1'968'997.68
CFC 1	Travaux préparatoires	278'000.00	257'406.85
112.0	Travaux préparatoires, dépose, évacuation de l'orgue	76'000.00	70'370.00
136.0	Frais d'énergie et d'eau	2'000.00	1'851.85
138.0	Assainissement - Désamiantage	200'000.00	185'185.00
CFC 2	Bâtiment	656'000.00	607'426.00
201.0	Installations de chantier	5'000.00	4'630.00
211.1	Echafaudages - Nacelles	50'000.00	46'296.00
211.6	Maçonnerie, traitement des piliers	25'000.00	23'148.00
221.0	Protection pendant travaux	25'000.00	23'148.00
230.0	Installations électriques mise en conformité	100'000.00	92'592.00
230.1	Isolation acoustique	45'000.00	41'667.00
233.0	Eclairage, lustrerie	50'000.00	46'297.00
275.0	Système de verrouillage	1'000.00	923.00
271.0-285.1	Plâtrerie - Peinture (plafond intérieure, murs et piliers)	180'000.00	166'667.00
287.0	Nettoyage après travaux	5'000.00	4'630.00
289.0	Local soufflerie	25'000.00	23'148.00
291.0	Honoraires architecte travaux	115'000.00	106'500.00
292.0	Honoraires spécialiste acousticien	10'000.00	9'260.00
292.1	Honoraires spécialiste restaurateur	5'000.00	4'630.00
292.2	Honoraires ing. électricité	15'000.00	13'890.00
CFC 3	Equipements d'exploitation	1'078'000.00	998'147.60
300.0	Orgue	1'050'000.00	972'222.00
373.0	Menuiserie - Buffet orgue plafond au-dessus de l'orgue	10'000.00	9'259.00
396.0	Honoraires architecte spécialiste	18'000.00	16'666.60
CFC 5	Frais secondaires	114'500.00	106'017.23
511.0	Autorisation, gabarits, émoluments admin.	1'000.00	925.00
524.0	Reproduction de documents héliographies, photocopies	2'000.00	1'851.35
531.0	Assurances pour travaux en cours	1'500.00	1'388.88
566.0	Inauguration - Divers, frais	10'000.00	9'259.00
599.0	Divers et imprévus 5%	100'000.00	92'593.00

7 ASPECTS FINANCIERS

Cet objet figure au plan des investissements validé par la Municipalité en septembre 2017 pour un montant de CHF 2'750'000.00 TTC (N° 2617).

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2017	2018	2019	2020	2021
						et suivants
Dépenses	2'126'500		1'500'000	626'500		
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	2'126'500	-	1'500'000	626'500	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	30
Année début de l'amortissement	2019
Année bouclage du préavis	2020
Taux d'intérêt au 31.12.2016	1.93%

	2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Charge d'intérêts	-	21'205	21'205	21'205	21'205
Charge d'amortissement	-	-	70'883	70'883	70'883

Autres charges	Chapitre				

Recettes	Chapitre				
Total fonctionnement	-	21'205	92'088	92'088	92'088

Une subvention sera demandée à la Confédération pour la restauration du buffet historique de l'orgue (de A.-André, datant de 1896). Celle-ci dépendra du coût final des travaux de restauration du buffet (restauration du buffet de l'orgue devisé CHF 10'000.00).

Après le versement de la subvention, l'amortissement sera recalculé.

8 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites, pour le remplacement de l'orgue du Temple et les travaux de rénovations intérieurs ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 70'883.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2017.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella